



# LISVDHE/ *Droits de l'homme*

*Ligue des Sacrifices Volontaires pour les Droits de l'Homme et d'Environnement*

## NORD KIVU FACE AUX ELECTIONS ET AUTRES DROITS HUMAINS

RAPPORT ANNUEL

Année 2011

République Démocratique du Congo

### *Contact :*

*Rutshuru/Rubare, Rue du centre de Santé-Maison SHAURI. Province du Nord-Kivu.*

*B.P : 50 Goma- RDC, 12 Gisenyi-RWANDA*

*Tél: +243 994068726, 994264694, 808970218, 859252835*

*Email: lisvdhe@yahoo.fr, akatsuva@yahoo.com,*

*Web site: <http://www.lisvdhe.org>*

# SITUATION DE DROITS DE L'HOMME EN TERRITOIRE DE RUTSHURU

## oo. INTRODUCTION

*LISVDHE est une organisation de défense de et promotion des droits humains en province du Nord-Kivu et particulièrement territoire de Rutshuru, Masisi, Nyiragongo et dans la cité de Kiwanja. Dans le cadre de ses actions de promotion et de protection des droits humains, pour chercher à rendre utile et attirant son activité de rapportage ne cesse d'enregistrer pas mal des renseignements faisant états des violations des droits humains.*

*Dans le souci d'apporter sa contribution ponctuelle à l'édification d'un état de droit, LISVDHE, par son rôle du porte-parole de la population locale, exerce certaines activités qui sont le résultat du présent rapport faisant une banque des données retraçant différentes violations de droits de l'homme, de droits international humanitaires, et des informations relatives aux activités effectuées pour tenter de pallier à certains défis qui ont bloqué et porté atteinte à la promotion des valeurs démocratiques durant toute l'année 2011.*

*Ce rapport, mis à la portée des différents responsables à la tête des différentes institutions stratégiques de l'Etat Congolais, des ONG tant nationales qu'internationales et la communauté internationale, est élaboré pour qu'ils s'en servent de repère sur les milieux, la gravité et des défis auxquels il faut une intervention urgente.*

*Compte tenu que l'amélioration de la situation des droits humains n'est pas l'apanage d'un seul individu, ce rapport pourra servir pour une prise de conscience de tous et chacun pour une amélioration effective de la situation des droits humains dans la province du Nord-Kivu, particulièrement en territoire de **Rutshuru, Masisi et Nyiragongo**, et de la RDC en général.*

# 01. CONTEXTE GENERAL

## 1.1. SITUATION POLITIQUE

Durant le parcours de l'année 2011, en territoire de Rutshuru, après le départ de monsieur **AMISI KALONDA** jusqu'au jour de l'élaboration de ce présent, le gouvernement tant provincial que central est représenté par un « **Administrateur du territoire** » en la personne de « **Mr. MUKANYA Justin** » qui est assisté par **deux Administrateurs Assistants**.

Dans la politique de l'administration locale en cascade, ces derniers sont secondés par des chefs de cités dans les cités, et des chefs de postes d'Encadrement Administratifs des Postes d'Etat dans un espace pouvant encadrer une agglomération de plus de 10.000 habitants.

En ce qui de l'administration coutumière, l'Etat à l'occurrence s'y représente par les chefs de chefferies autrement dit « **(MWAMI)** ». Cependant pour la collectivité chefferie de **BWISHA**, le **Mwami NDEZE Dieudonné** y est présent ; et pour la collectivité chefferie de **BWITO** l'Etat se représente par la personne de **Lambert**.....

Parallèlement à cette administration, des comités de défense des intérêts à connotation tribo-éthniques se font toujours observés mais ne s'imposent plus dans les coins et recoins du territoire (**KYAGHANDA NANDE, BARZA HUTU** et **TUTSI**) comme en 2010.

En dépit, il nous très épineux de signaler que les rebelles **FDLR** ne cessent de se faire voir aux périphéries du Parc National de Virunga où ne cessent d'opérer et semer terreur et désolation sur différents tronçons routiers.

## 1.2. SITUATION SECURITAIRE

Grâce au programme **AMANI LEO**, la sécurité du territoire de Rutshuru est assurée par les **FARDC** dont les secteurs sont actuellement remplacés par des régiments (**804<sup>ème</sup>** et **805<sup>ème</sup>** Régiments). C'est vers la fin du mois de septembre que le **13<sup>ème</sup>** secteur ait été muté vers Walikale. De leurs départs, le **804<sup>ème</sup>** régiment est arrivé pour assumer la responsabilité de ses homologues du **13<sup>ème</sup>** secteur. Le **804<sup>ème</sup>** régiment était chapoté par le **Colonel NYAMUSHEBWA** pendant que le **13<sup>ème</sup>** secteur était contrôlé par le **Colonel SMITH**. Paradoxalement aux **FARDC** tel que élucidée, l'**ANR** avec .....et la **PNC** de

**Mathieu**.....avec toutes ses unités spéciales, constituaient un renfort pour le maintien effectif de la sécurité du territoire de Rutshuru.

Loin de ces trois premiers services, avec le conservateur .....les **Gardes-Parc** s'interposent pour la sécurité du Parc National de Virunga.

### **1.3. SITUATION SOCIAUX ECONOMIQUE**

En tant qu'un bloc constitué de différentes ethnies, face à un insupportable chômage, la majorité de la population du territoire Rutshuru vit de l'agriculture artisanale. Et seulement la minorité vit de l'élevage, pêche et du simple commerce en détail. Malgré la grande partie de sa population s'attèle à l'agriculture, les produits agri-pastoraux restent à haut prix. (*Par exemple : un sac de farine du manioc de 10\$ à Kibirizi au mois d'Avril à 22\$, le chargement d'un camion des cannes à sucre de 500\$ au mois de juin à 700\$ et décembre à 1200\$.*)

D'autres parts, malgré la promesse de la gratuité de l'enseignement au premier degré de l'école primaire tel que proclamée par le gouvernement central, la scolarisation et soins médicaux restent une charge indésirable aux yeux parents.

En outre, l'accès à une terre et le prix d'outils ou matériels de construction pour permettre les sans abris à accéder au logement, ne cessent de prendre l'encenseur (*Par exemple : un sac du ciment=18 à 20\$, une tôle=10\$,...*). Par contre, la surtaxation ne cesse de contribuer à grande échelle à la pauvreté de la population.

## **2. EVOLUTION DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **2. a. ATTEINTES AUX DROITS A LA VIE**

#### **2. a. i. ASSASSINATS ET MEURTRES**

- ♣ Le 16/01/2011 à Kinyandonyi, vers 15h00, monsieur **KADOGO** échangeur de monnaie et habitant de Kiwanja, a été tué par balle d'un homme en arme supposé FDLR. Son argent et autres biens d'autres commerçants ont été emporté par ces inciviques.
- ♣ Le 30/01/2011, vers 8h00 au dans le PNVI près de l'armoirie, deux gardes parcs ont été attaqué par les hommes en armes non identifiés supposés FDLR. L'un a été tué et l'autre grièvement blessé.

- ♣ Le 05/03/2011 à Kalengera vers 19h00, monsieur MUTABAZI policier de la PNC/Poste de Kalengera, a été fusillé à son poste de service par les hommes en arme. Après investigation, certains garçons civiles du même village en ont été responsable.

## VIOLENCES SEXUELLES

- ⊕ Le 31 /01/2011 à Rubare, la fillette Saphirine MUHAWWE de 17 ans qui allait étudier à Ntamugenga. Un jour à route s'était croisée avec Mr. GATO NDAYAZI qui était enseignant et aujourd'hui étudiant à l'ISP Rutshuru, et qui l'aimait et qui la courtisait pendant longtemps. Cependant l'avait appelé sous prétexte de l'envoyer. Arrivée dans son domicile, celui-ci avait sauté sur elle et la violée de force. Aux pleurs de cette mineure, il l'avait convaincu par une fausse promesse de la marier.
- ⊕ Le 14/01/2011 à Tongo/Murimbi près le marché, Mlle SABATO UWIMANA de 16 ans, a été violée par Mr. NZAINABO MITURI. Celle-ci a été référée à l'hôpital pour des soins appropriés, et ensuite au Tribunal de Grande Instance pour ce malfaiteur répondre à ces faits et réparer la victime.
- ⊕ Le 21/03/2011 à Kako, Mademoiselle FAYO débile mentale de 14ans, a été violée par monsieur BAHATI RWENGE habitant de même village.
- ⊕ Le 03/10/2011 à Kihona/Tongo, la fillette KOBWA SAFARI de 16 ans, qui venait de l'église, s'est croisée à Mr. Daniel NDABAJANA qui l'avait appelé soit disant qu'il avait à lui demander. Sans autre forme de procès, l'a d'un coup ligoté et violé. La victime a été référée à l'hôpital pour recevoir des soins appropriés. Après cette intervention, l'assistance juridique a commencé, d'où le dossier a été instruit à la Police Spéciale de protection de la femme et de l'enfant sur n° 014/NME/PSPE-F Rutshuru et transmis à la PGI en date du 06/02/2012.

- NLe 12/01/2011 à **BUNYANGULA** Près de la brasserie **PREMIDIS** lademoselle **SANDRA BWEMA** agée de 14 ans fille de **MATABARO** et **JEANNE** résident à Rutshuru
- la demoiselle **KAHINDO TANINE** agée de 17 ans, de la famille **BATEGHA** , victime d'une violence sexuelle soldée par une grossesse de monsieur **KASEREKA CHARLE** enseignant à **L'INSTITUT KAKO** arais été retrouvé à **KANYABAYONGA/KANYAMALALA-BUNYANGINGI** ou il été déjà devenu **prefet des études** et qui par **L'intervention des DEFENSEURS** avec la **PNC** et la **PESPE-F/RUTSHURU** le **préssumé auteur** était transferé au **PGI** le **07/02/2011** sous le **PV N° 029/EBM/PSPE-F/2011**.
- 
- Le **14/01/2011** une fille du nom de **SABATO UWIMANA** agée de 16 ans du père **MAFISHI** été violé par monsieur **MITURI NZAINABO** à **MURIMBI/TONGO** en pleine journée ; cette acte étant soldée par une grossesse ce dernier aurais été transferé à la **PGI** en date du **28/01/2011** sous le **PV N° S/RMP 54/651/KAD** par les **L'orientation des DEFENSEURS** auprès de la **PPSPE-F/RUTSTHURU** sous le **PV N° 01/004/CMT/PSPE-F/2011**.
- Cas d'une grossesse sur une mineure de 16ans du noms de **GISELLE KAVIRA** fille de **PALUKU BRUNO** connu sous le pseudonyme de **WEWE** et de la mère **KAHINDO ZEPHERINE** resident à **KIWANJA** cartier **KACHEMU** par monsieur **BULIYO BASEME** dit **COMMANDO** de la meme sité de **kiwanja** ; signalons que ce cas de ce **préssumé auteur** été referé à la **PSPE-F** qui malgrès ses recherches n'ont aboutit à rien car ce dernier demeur invisible.
- **CAS** d'une grossesse indésirable sur une mineure **TINA BALUME** agée de 16 ans , fille de **jean pierre BALUME** qui été agressé sexuellemet par monsieur **BOBO** officier de la **FRDC** à grade d'un capitaine du **13<sup>eme</sup>** secteur **T2** qui été basé à **RUBARE ET** actuellement à **walikale** . sigalons que jusqu'à nos jours la victime reste sans auc'une assistance car malgrès les plaidoiries des **DEFENSEURS** au près des instances militaires de **RUTSHURU** ; sa famille s'était découragéé suite aux propos intimidatoirs et menaces verbales qui leurs étaient infligés par le **presumé auteur** .
- **Mardi 18/01/2011** la demoiselle **ASIFIWE MASHAURI** agée de 13ans fille de **NABAHUNDE JEANNE** de **Rutshuru/BUNYANGULA** aurai étai t violée par monsieur **PATRICK SEMAKUBA** policier au district de **rutshuru** qui assuré la garde chez l'honorable **CELESTIN VUNABANDI** ; et malgrès les trafics d'influences ce dernier aurais été mis aux arrêts à la **PNC** ou le dossier était en regisyré sous le **N° PV 016/NME/PSPE-F/201** et transmis au **PGI** Le **28/01/2011** .

## Ⓜ TORTURES



-  . Le **30/05/2011** à **Bunagana** vers **8hoo**, monsieur **GAHIMA Thimothé KATEMBO** habitant de **Bunagana**, et retourné du refuge en **Ouganda**, a attendu un tambour faisant appel à la population d'aller au corvee dit **salongo**

de transport des pierres. Quand il allait s'y rendre, sur son chemin, s'est croisé avec monsieur **MWAMBUTSA Vincent** chef de groupement de Jomba. A moindre réponse sur la question lui posée, celui-ci a ordonné à ses policiers de le mettre sous corde et le tabasser. Une fois sur terre, le chef de groupement précité lui-même l'a administré des coups de bâton pour qu'il arrive à accepter à se rendre sur salongo et payer une amende.

✎ . Le 29/06/2011, à **KAZUBA**, monsieur **KABUNDI NZABANITA KIDOGO**, **YAKAREMYE Faustin** et **KIGINGI BUKUNDIYE** habitants de **Kalengera**, pendant qu'ils étaient en pleine travail d'abattage de ses arbres, ont été arrêté par les policiers de la **PNC Kazuba** contrôlé par **Mr. MASUMBE** parce que leur patron **RWEMERA NTAWIGOMA** n'a pas été retrouvé. Pour ce faire, ont été soumis à des tortures graves pour qu'ils montrent la destination de celui-ci.

## ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

- ♠ Le 24/05/2011 à **Rutshuru**, près le service **T2** de la 2<sup>ème</sup> zone opérationnelle contrôlée par le **Major Douglas**, basée à **Rutshuru**, monsieur **KAKULE KABWARO** et **KATEMBO MAGHESSE** tous soupçonnés de la détention illégale d'arme de guerre et d'être partisan du mouvement **Maï-Maï**, a été retiré de chez lui à **Rubare** et mis en détention à **Rutshuru**. Après suivi et plaidoyer du défenseur de **LISVDHE**, et bien attendue **Mathieu MUFANZALA**, celui-ci a été retrouvé innocent et libéré immédiatement sous caution de trente dollars qualifiés d'extorsion faite à son égard.
- ♠ Le 27/11/2011 à **Kazuba**, **Mr. Moise MBAWE** qui gardait ses maniocs dans son champ, accompagné de son père de son confère **BIENFAIT**, ont été arrêté par les militaires **FARDC**, position de **Kazuba** contrôlé par le service régiment de **Rumangabo**. Après de son arrestation, les mêmes militaires se sont rendus à **Ntamugenga** pour récupérer la farine de celui-ci. De plus déplorable, monsieur **HAGUMA** et **NCHIMIYE** qui venaient lui rendre visite ont été aussi arrêté sans motifs.
- ♠ Le 27/11/2011, à **Rutshuru** près la **PSPE-F**, monsieur **NTUYENABO ERIC** qui accompagnait une victime de violence sexuelle en provenance de **Tongo** a été mis au cachot où il a épuisé 10 jours sans P.V d'audition. Pour s'y en sortir, il a été exigé de payer une somme de **80\$**.

- ♠ Le 05/12/2011 à Rutsiro, monsieur **RWANIKA** habitant de **Rutsiro**, a été arrêté par la PNC/Rutsiro faute d'avoir déposer sa plainte contre monsieur **FONSI RWIZIMAHIRI** qui était reproché de viol sur sa fillette de 16 ans mademoiselle **MATESO RWANIKA**. Après une détention illégale, l'OPJ instructeur qui était complice de ce malfaiteur l'a évadé aussi de son cachot.
- ♠ Le 11/12/2011 vers 11h00 à Nyahanga, Mr. **NSENGIYUNVA Boniface** de Rubare mais vivant à Kiwanja, et qui venait de Kiwanja pour Rubare a été arrêté par les militaires par ordre du **capitaine KAPAPA dit Fidèle** en contrôle de la position Nyahanga. Reproché de fétichisme, a été torturé et ravis de son vélo juste qu'il accepte à payer une amende qui lui convient car il venait de payer une autre amende auprès de la PNC District de Rutshuru. C'est grâce au suivi et plaidoyer du défenseur des droits de l'homme en personne de **Mr. Anicet KATSUVA**, président de LISVDHE que celui-ci a été libéré et lui retourné de son vélo.
- ♠ Le 18/12/2011 à Rubare, vers 17h00, madame connue sous pseudonyme de **MAMAN BOVIKI**, a été arrêté par monsieur.....l'OPJ 804<sup>ème</sup> regiment basé à Rubare, faute des sérieuses tortures, monsieur **JONATHAN** dit **JONA** s'était avoué coupable et cité cette dame comme complice du vol d'une chèvre de sa mère.
- ♠ Le 19/12/2011 à Rubare, monsieur **NDIKUBWIMANA EMERY** de Kigarama/Rubare Nyio. Jean Mabi, et son ami **Peter NSENGA** de même adresse, ont été arrêté par l'OPJ du service de renseignement du 804<sup>ème</sup> regiment faute d'avoir été soupçonné d'avoir fait partie du groupe FDLR. Notons qu'après suivie et plaidoyer des défenseurs de LISVDHE, il a été découvert qu'ils étaient militaires mais démobilisés légalement. Ces derniers ont été relaxés.
- ♠ Le 20/12/2011 à Rubare, Mr. **BENJAMIN BAHATI**, défenseur des droits humains au sein de LISVDHE a été arrêté par l'OPJ du service de renseignement 804<sup>ème</sup> regiment basé à Rubare faute d'une dette civile qui fait une affaire non pénale et plutôt civile.
- ♠ Le 21/12/2012 à Rubare, Mr. **MONI BONANE** reproché du vol simple d'un téléphone portable, lecteur...et une somme de 75.000FC de l'hôtel SHAURI LAKO, a été arrêté par les militaires allié au service de renseignement

militaire FARDC 804<sup>ème</sup> regiment. Dans ces enquetes, celui-ci a été toturé pour qu'il s'avoue coupable. Après six jours de cachot, pour se libérer de cette misère a été contraint de payer une somme de 100\$.

## PILLAGES ET EXTORSIONS

- ⊗ Le 10/05/2011, à **Rangira**, un bus en destination de Bunagana est tombé sous les mains des coupeurs de route. Au coup de balles lui adressées, madame **DYNA UCHU** commerçante de **Kiwanja** est morte sur le champ et ses homologues blessés.
- ⊗ Le 30/05/2011, à **Biruma**, un mini-bus en direction de Goma, a été devallisé par les hommes en arme à feu et blanche. Le chauffeur a été blessé par balle.
- ⊗ Le 30/05/2011, sur l'axe **Tongo**, trois motards ont été ravis de leurs recettes par les hommes en armes et en tenues militaires FARDC.
- ⊗ Le 30/05/2011 à **NYAMILIMA-KITOBOKO**, monsieur **MUMBERE MADERENA** a été retrouvé decapité par monsieur **Vianney BARIGORA** faute de l'avoir emprunté ses assiettes et qu'il ne voudrait pas remettre.
- ⊗ Le 30/05/2011 à **Nyamilima-Ngomé**, deux camionnettes marque FUSO en direction d'Ishasha, ont été pillé de ses fargons par les hommes en armes à feu supposés FDLR.